**Règlement TRAIL’LOWEEN 2024**

**1. ORGANISATION :** Le club USC Nouvion Athlétisme, 3 ruelle Liégeois, 08160 Nouvion sur Meuse organise la 17 ème édition du « Trail’loween » le samedi 26 octobre 2024.

 **2. CONDITIONS D'ADMISSION :** Les participants devront obligatoirement présenter : - une licence délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation : seules les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running et les « Pass’ J’aime Courir », de triathlon seront acceptés. OU - un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d’un an le jour de l’épreuve. (Pas de certificat médical pour les courses enfants et la marche) Les participants étrangers sont également tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d’un an le jour de l’épreuve. En l’absence de l’un ou l’autre de ces documents, l’inscription ne sera pas prise en compte.

**3.INSCRIPTIONS :** Elles se font directement en ligne sur le site <https://ledossard.com/evenements/>.

Il y aura possibilité de s’inscrire sur place mais il y aura une majoration de 3€ pour le trail, la course nature et la corrida.

Les droits d’inscription comprennent : la participation à la course, un classement des concurrents par puces électroniques, le lot souvenir, les ravitaillements solides et liquides sur le parcours et à l’arrivée.

 **4. COURSES :** Quatre courses chronométrées, des courses enfants et une randonnée pédestre sont proposées :

♣ **Les Morts Vivants** : Distance 32 km / Dénivelé + 842m. Ouvert à toutes les personnes de 19 ans (2005) et plus au 31 décembre 2024.

Date : Samedi 26 octobre 2024. Départ : 13h30 de la mairie de Nouvion sur Meuse et arrivée dans la court de l’école. 2 ravitaillements (12éme et 20éme) sur le parcours + ravitaillement d’arrivée. Pour des raisons de sécurité, **le temps de passage limite au 24éme km est de 3H48 (17h18)**, soit 9min au kilo environ. Après ce temps, les coureurs se verront retirer leur dossard et seront reconduits à l’arrivée. En cas d’abandon, **merci de remettre impérativement votre dossard à l’organisation ou de prévenir le 06/43/63/80/49.**

♣ **Les Zombies** : Distance 21 km / Dénivelé + 400m. Ouvert à toutes les personnes de 19 ans (2005) et plus au 31 décembre 2024. Date : Samedi 26 octobre 2024. Départ : 14h00 de la mairie de Nouvion sur Meuse et arrivée dans la court de l’école. 2 ravitaillements (12éme et 20éme) sur le parcours + ravitaillement d’arrivée.

 ♣ **Les Sorciers** : Distance 14 km 500/ Dénivelé + 310m. Ouvert à toutes les personnes de 15 ans (2008) et plus au 31 décembre 2024.

Date : Samedi 26 octobre 2024. Départ : 15h30 de la mairie de Nouvion sur Meuse et arrivée dans la court de l’école. 1 ravitaillement (8km600) sur le parcours + ravitaillement d’arrivée.

 ♣ **Les Fantômes** : Distance de 7km200, 3 tours dans les rues de Nouvion sur Meuse. Ouvert à toutes les personnes de 15 ans (2009) et plus au 31 décembre 2024.

 Date : Samedi 26 octobre 2024. Départ à 18h30 de la mairie de Nouvion sur Meuse et arrivée dans la court de l’école. Ravitaillement à l’arrivée.

 ♣ **Les Citrouilles** (courses enfants) : Ouvertes aux catégories : Baby (2019), Eveil (2016-2018), Poussin (2014-2015) / Benjamin (2012-2013) / Minime (2010-2011). Date, Samedi 28 octobre 2023 Départ : A partir de 13h45 en face la mairie de Nouvion/Meuse. Courses où tous les enfants sont récompensés. Les 3 premiers de chaque catégorie monteront sur le podium.

♣ **Les Revenants** (Randonnée pédestre) : Un parcours de marche familiale sera balisé le samedi 26 octobre à destination de toutes les personnes. Celui-ci sera accessible inscriptions sur le site et sur place. Cette marche ne fera l’objet d’aucun classement, ni chronométrage. 2 ravitaillements (parcours + arrivée) seront proposés. Les bâtons sont autorisés sur ce parcours. Pas besoin de certificat médical. Date : Samedi 28 octobre 2023. Départ : Libre à partir de 13h15 de la locomotive.

**5. ABANDON / DISQUALIFICATION :** Tout coureur hors délai sera disqualifié, rapatrié à l’arrivée et ne sera pas classé. Sera également disqualifié, tout coureur qui : - ne respectera pas le parcours - a un comportement jugé antisportif envers d’autres concurrents - a un comportement inapproprié envers les bénévoles ou membres de l’organisation - ne ramassera pas ses déchets - ne respecte pas les consignes de sécurité. Des contrôles seront effectués le long du parcours. Le concurrent qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement, qui organisera son retour sur l’aire d’arrivée.

 **6. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :**

- une réserve d’eau (50 cl minimum) et alimentaire pour le Trail’loween

 - un gobelet personnel **(à noter qu’il n’y aura aucun gobelet fourni par l’organisation sur les ravitaillements)**.

- un téléphone portable.

Les bâtons sont uniquement autorisés sur le parcours du Trail’loween (32 km) et de la randonnée pédestre et les chiens ne sont pas autorisés. Le dossard devra être entièrement visible sur l’intégralité du parcours.

**7. RETRAIT DES DOSSARDS ET DEPART** :

* **Les Morts Vivants ;** 32km, retrait des dossards et inscriptions sur place, à partir de 12H00, sous le préau.
* **Les Zombies ;** 21km, retrait des dossards et inscriptions sur place, à partir de 12H00, sous le préau.
* **Les Revenants** (Randonnée pédestre), confirmation et inscription sur place à partir de 12h, sous le préau.
* **Les Citrouilles** (Courses jeunes), retrait des dossards et inscriptions sur place, à partir de 13h30.
* **Les Sorciers ;** 14km500, retrait des dossards et inscriptions sur place à partir de à partir de 13H45, sous le préau.
* **Les Fantômes** 7km200 ; Retrait des dossards et inscriptions sur place, à partir de 17H00, sous le préau.

 **8. CLASSEMENTS – RECOMPENSES :** Les dotations seront remises sous forme de lot et coupe (aucune dotation en argent). Seront récompensés :

♣ **Pour les 4 courses** : les 3 premiers hommes et femmes au scratch.

 La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d’absence, les prix sont acquis par l’organisation.

**9. TARIFS AVANT et APRES le 22/10 :**

 \* **Les Morts Vivants** (32km) 22€ et 25€

\* **Les Zombies** (21km) 18€ et 21€

 \* **Les Sorciers** (14km600) 15€ et 18€

 \* **Les Fantômes** (7km200) 8€ et 11€

 \* **Les Citrouilles** (Course des enfants) gratuits

\* **Les Revenants** (Randonnée pédestre) 3€

 **10. SECURITE ET SECOURS :** La sécurité des parcours sera assurée par un médecin, une ambulance et des signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d’arrêter un concurrent sur avis médical.

**11. ANNULATION / MODIFICATION :** De la part du coureur :

♣ Toute demande d’annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu’accompagnée d’un certificat médical adressé avant le Vendredi 23/10/2024.

♣ En cas d’annulation pour toute autre raison, l’organisation se réserve la possibilité de définir les modalités de remboursement ultérieurement.

 **12. ASSURANCE ET RESPONSABILITE Responsabilité civile :** l’organisateur a souscrit pour la durée de l’épreuve une assurance responsabilité civile auprès de la FFA, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposées et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Individuelle accident : chaque participant doit s’assurer d’être en possession d’une assurance individuelle accident couvrant d’éventuels frais de recherche et d’évacuation jugés nécessaires par l’organisme de secours. L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé. La responsabilité de l’Association sera dégagée dès la mise hors-course du coureur pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

**13. RECLAMATION ET JURY :** Elles seront recevables dans les 30 minutes après l’affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

 **14. DROIT D'IMAGE :** Du fait de son engagement, le coureur donne à l’organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l’événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

 **15. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :** Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d’un droit d’accès et de rectification des données personnelles le concernant. L’organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

 **16. CONDITIONS GENERALES :** Tout coureur s’engage à se soumettre aux règles spécifiques de l’épreuve par le seul fait de l’inscription. La participation se fait sous l’entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l’épreuve. Chaque concurrent se doit d’évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

**17. LA CHARTE ENVIRONNEMENT DU TRAIL’LOWEEN RESPECT DU MILIEU ET DE NOS ENGAGEMENTS :**

 La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d’œuvrer pour un événement responsable et durable. Notre événement intègre les notions de développement durable. Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s’engage à :

• Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés au sol et ne pas crier intempestivement

 • Respecter le balisage et le tracé en plein habitats d’intérêts communautaires pour la préservation du milieu naturel

• Utiliser un gobelet réutilisable au ravitaillement pour limiter les déchets plastiques

 • Trier ses déchets lors de l’événement (tri aux ravitaillements et à l’arrivée)

• Se regrouper pour former des voitures complètes Chaque participant s’engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté. Les participants au Trail’loween (coureurs, organisateurs, exposants) s’engagent à vivre l’événement dans le respect des principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative et de respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.

Motifs de disqualification :

• Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétiques L’inscription au trail vaut acceptation de l’ensemble de nos actions et engagements « Développement Durable »